



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. ACTUALITE > P2
Actualités du MJSVA
Actualités des partenaires
Actualités juridiques

2. PORTRAIT > P3
La fédération française de canoë-kayak

3. DOSSIER > P4
Vers un brevet professionnel "randonnées"

4. VU SUR LE NET > P4

5. RENDEZ-VOUS > P4

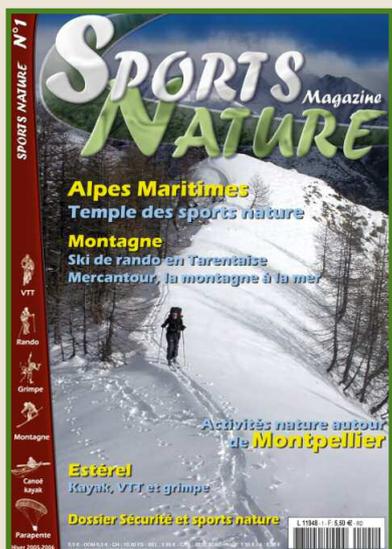
Directeur de la publication : Jean-Pierre DUCLOY

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10
mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°16 MARS 2006

● ZOOM



**Saluons la sortie d'une nouvelle revue
s'adressant aux pratiquants des sports de nature**

EDITO

Le Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature de Millau (CRTPN) fait partie des acteurs qui, dès le début des années 1990, ont bien perçu le potentiel de développement que recèle la " filière " des sports de nature.

L'enquête qu'il a conduit en 1999 sur les structures et les emplois liés aux sports de nature en région Midi Pyrénées, marque une étape essentielle. Elle a permis tout à la fois de prendre la mesure de leur poids socio-économique et de leur manque de reconnaissance aux différents échelons territoriaux.

Cette prise de conscience a conduit le CRTPN à initier en 2002 le projet d'organiser des rencontres nationales. Ce projet a rencontré un écho favorable auprès des pouvoirs publics, en particulier du ministère chargé des sports - MJSVA - qui l'a inscrit dans le cadre de sa stratégie d'organisation et de développement des sports de nature. Les grands réseaux d'acteurs du tourisme, du sport, de l'environnement et des territoires se sont mobilisés à l'initiative du MJSVA au sein d'un comité méthodologique (CM).

Le développement du tourisme et des loisirs sportifs de nature, s'appuyant sur l'organisation de ces rencontres, a été reconnu comme un objectif de l'action publique lors du comité interministériel du tourisme le 9 septembre 2003. Il a fait l'objet à cette occasion d'une communication du ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Le succès de la première édition des rencontres, à Millau, en octobre 2003, a motivé leur reconduction en avril 2005 sur le même lieu. Soucieux de renforcer la dynamique de partage entre les territoires, le CM et le

CRTPN ont décidé de procéder à un appel à candidature pour l'organisation des 3èmes rencontres en mars 2007.

Cinq candidats se sont mobilisés en Ardèche, en Auvergne, dans le Doubs, en Limousin et en Savoie. Une instruction des dossiers de candidature en janvier 2006, puis une audition des candidats le 24 février ont été réalisés par le CM selon des critères d'évaluation validés au préalable, assurant notamment la transparence du processus de décision. Le choix du conseil général du Doubs s'est imposé malgré la grande qualité des projets présentés et des partenariats engagés par l'ensemble des autres territoires candidats.

La ville de Millau passe ainsi le " témoin " à la ville de Besançon. Celle-ci aura à cœur d'en faire le meilleur usage avant de le transmettre à son tour aux prochains organisateurs. Les membres du CM, notamment le pôle ressources national des sports de nature, participeront à la réussite des troisièmes rencontres. Ils agiront pour qu'elles répondent directement à l'attente des acteurs du sport, du tourisme, de l'environnement et qu'elles s'appuient sur le savoir-faire et le dynamisme des territoires.

Il en sera de même pour les éditions suivantes. Les rencontres deviendront ainsi un moyen privilégié pour structurer la " filière " au plan national et une opportunité, pour les territoires organisateurs, de se faire connaître et de renforcer la mise en œuvre de politiques concertées en faveur des sports de nature.

Véronique SIAU
Centre de Ressources Tourisme
Pleine Nature



Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr

1 ACTUALITÉS

Actualités JSVA

Recensement des équipements sportifs

Le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), aujourd'hui achevé dans sa phase de collecte des données, comptabilise près de 310 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratique dont plus de 40 000 espaces et sites de pratiques de sports de nature. L'outil d'exploitation du RES, actuellement en phase de développement du sport (au premier rang desquels l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif) des possibilités d'exploitation des données sous formes cartographique et statistique, à l'échelon territorial souhaité par l'internaute (commune/EPCI/département/région/France entière). L'ouverture de cet outil, à mi-avril, s'accompagnera pour les agents du MJSVA de formations inscrites au plan national de formation. Trois stages sont ainsi offerts avec pour objet "Mener un diagnostic territorial à partir de l'outil d'exploitation du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique" (stages PSCT275 / PSCT 276/ PSCT 397 inscriptions et renseignements sur www.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr).

📞 contact : res@jeunesse-sports.gouv.fr

Schéma départemental des sports de nature en Ardèche

Le service des sports du Conseil Général de l'Ardèche et la Direction départementale de la jeunesse et des sports ont été moteurs de la mise en place de la CDESI en Ardèche, dans le cadre d'un protocole de travail signé entre le président du conseil général et le préfet en 2002.

Aujourd'hui, les travaux de la CDESI, largement ouverts aux acteurs départementaux, ont permis de rédiger un règlement intérieur ainsi qu'un Schéma Départemental de Développement des Sports et des Loisirs de Nature, voté le 6 mars 2006 par l'assemblée départementale. Ce plan d'actions pourra dès lors s'engager avec tous les partenaires, sur une stratégie et des moyens financiers consentis par le département de manière pluriannuelle.

Les dix domaines d'actions retenus s'articulent autour de deux axes majeurs :

1 la partie réglementaire conduisant à l'élaboration du PDESI, conformément à la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives ;

2 le développement maîtrisé des sports de nature sur le territoire ardéchois, avec une "gouvernance partagée", en particulier avec le mouvement sportif.

Par son implication dans le secrétariat permanent de la CDESI, la DDJS se

positionne à l'interface de ses travaux et des dispositifs régaliens portés par les différents services de l'Etat, comme par exemple les pôles urbanisme, éolien, sécurité, économie, sport, jeunesse, etc..., mis en place dans le cadre du Plan d'Actions Stratégiques de l'Etat dans le Département (PASED), ou la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages.

📞 contact : maurice.pichon@jeunesse-sports.gouv.fr

Actualités Partenaires

Sports de nature : la e-navigation, ça marche !

La France compte désormais 23 millions d'internautes (de plus de 15 ans)... chiffre en progression de 10% par an. Le e-tourisme représente 55% des achats en ligne. Les sites dédiés à la présentation et à la valorisation des territoires institutionnels, naturels, touristiques ne se comptent plus. Des sites et réseaux, associatifs, privés ou individuels permettent l'accès à 90% des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature.

📞 contact : www.veilleinfotourisme.fr

Un sport vert pour ma planète

Le monde sportif prend conscience de son appartenance à la communauté environnementale mondiale. L'association S V Planète récemment constituée a pour objet (article 3 des statuts) : "Le sport, mis au service de l'environnement, de sa (re)découverte, de sa protection, de sa réhabilitation et de son embellissement". Elle regroupe de très nombreux athlètes de haut niveau, entraîneurs, chercheurs et personnalités du monde du sport. Elle prévoit notamment :

1 l'édition d'une revue et l'ouverture d'un site Internet ;

2 l'organisation d'un colloque " sport, environnement et développement durable " les 21-22 mars à l'INSEP ;

3 le soutien à différents programmes d'actions (aide en matériel sportif aux populations sans ressources, jeux mondiaux de l'environnement, ...).

📞 contact : SVPlanète@cegetel.net

Concertation et médiation

La Fondation de France relance son appel à projets "Ensemble pour gérer le territoire". Pour la première fois, elle pourra financer l'aide d'un consultant pour une expertise en amont, en cours et en fin d'élaboration du projet de médiation territoriale.

📞 contact : www.fdf.org

Dynamique et diversité des territoires français

Le premier rapport de l'Observatoire des territoires vient de paraître. Il rassemble

des données jusqu'alors éparses sur les évolutions territoriales. Il constate la progression rapide de certaines régions (ouest et sud) et l'impact croissant de toutes les formes de mobilité. Il souligne les contrastes, à l'échelle de chaque territoire local, entre espaces urbains, périurbains, et ruraux, entre zones d'emploi et bassins de vie.

📞 contact : www.territoires.gouv.fr

Les sports de nature font "leurs marchés"

Les annonces concernant les marchés publics liés au tourisme, aux loisirs, aux sports se retrouvent sur le site de la revue Espaces :

- signalétique des sentiers du canton de Villemur (31) ;

- impact économique des sports nautiques en Morbihan ;

- pré étude d'itinéraires cyclables sur l'agglomération grenobloise ;

- assistance à communication sur le schéma vélo de la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire.

📞 contact : www.revue-espaces.com

Géo Rando

L'Institut Géographique National (IGN) diffuse désormais ce nouvel outil d'itinérance sportive, sous forme de DVD, permettant de tracer, visualiser et préparer les randonnées (20 régions disponibles à ce jour). Rappelons que l'IGN, établissement public de l'Etat à caractère administratif, assure sa mission de service public dans les nombreux domaines liés à l'information géographique, et mène depuis longtemps une active politique de développement liée aux sports de nature :

- cartes nationales des sites d'escalade, et rivières ;

- cartes de randonnées Top 25 ;

- collection de guides régionaux sports de nature ;

- partenariat avec les fédérations de randonnées et de course d'orientation.

Actualités Juridiques

Arrêté du 16 janvier 2006 / JSK 06070025A

modifiant l'arrêté du 10 mai 1993 relatif aux conditions de délivrance des diplômes d'aspirant guide et de guide de haute montagne du Brevet d'Etat d'alpinisme, fixant les modalités relatives à la VAE.

Arrêté du 16 janvier 2006 / JSK 06070024A

modifiant l'arrêté du 21 juillet 1994 modifié fixant les conditions de délivrance du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du Brevet d'Etat d'alpinisme, fixant les modalités relatives à la VAE et au canyon en milieu tropical.

● Le bon usage des pratiques

La fédération française de canoë kayak (FFCK) axe prioritairement son action sur l'information, la formation et la protection des pratiquants et ce, quel que soit le mode de pratique (loisir / tourisme, compétition ou aventure), le milieu de pratique (eau vive, eau calme, mer) et le niveau de pratique (du débutant au sportif du plus haut niveau).

Pour cela, elle veille à fédérer des structures qui font "bon usage" des activités. Le "bon usage" se définit par le respect des règles de l'art dans l'organisation et la mise en œuvre des activités mais aussi par le développement d'une pratique accessible au plus grand nombre, sans discrimination de sexe, d'âge et d'origine culturelle et sociale.

La FFCK développe en conséquence les contenus de formation et d'enseignement des activités ainsi que le plan de formation de ses dirigeants, de ses cadres et de ses arbitres.

Sport de nature, ce "bon usage" du CKDA se définit aussi par la défense d'un accès raisonné aux sites de pratique et un comportement des adhérents qui contribue efficacement à la protection et à la préservation de l'environnement naturel.

● La refonte des filières de haut niveau et de l'Ecole française de CKDA

La FFCK a fait le choix de refondre son école de CKDA autour d'une approche simple :

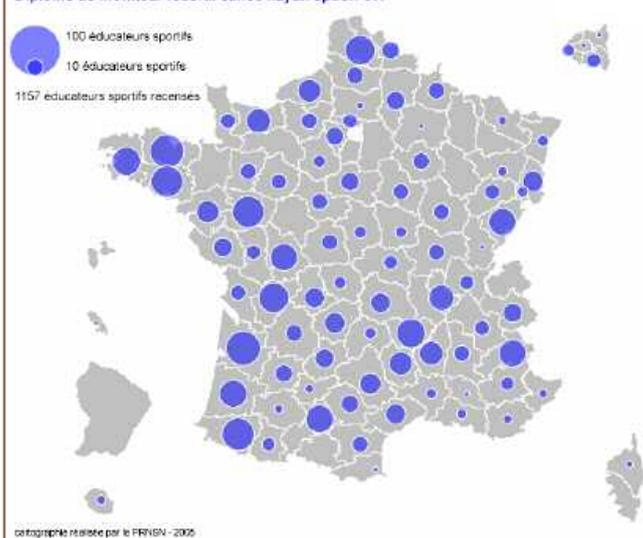
"technique - sécurité - environnement", polyvalence des pratiques et valorisation de l'expérience de navigation sur des parcours variés sur tous les milieux de pratique.

Cette refonte a permis de réinterroger les systèmes d'accès à la filière de haut niveau ainsi que le dispositif de formation aux brevets fédéraux et particulièrement celui d'entraîneur.

Elle est aussi l'occasion de promouvoir la richesse des parcours de navigation français et de permettre aux adhérents de se retrouver pour redécouvrir, entre autres, les sites mythiques.

Enfin, au-delà de l'instauration d'un système de certification des niveaux de pratique connu et reconnu, les Pagaies Couleurs, l'EFCK devrait induire une évolution du contenu de l'offre des prestataires et modifier l'approche des encadrants

Diplôme de moniteur fédéral canoë kayak option CK



● Une préoccupation commune à tous : l'accès à l'eau, la qualité des parcours, des équipements et des matériels

La FFCK maintient sa veille juridique pour garantir l'accès à l'eau au bénéfice de tous. Elle participe à l'aménagement et agit pour l'effacement des édifices dangereux (barrages à rappels). Ses chantiers actuels :

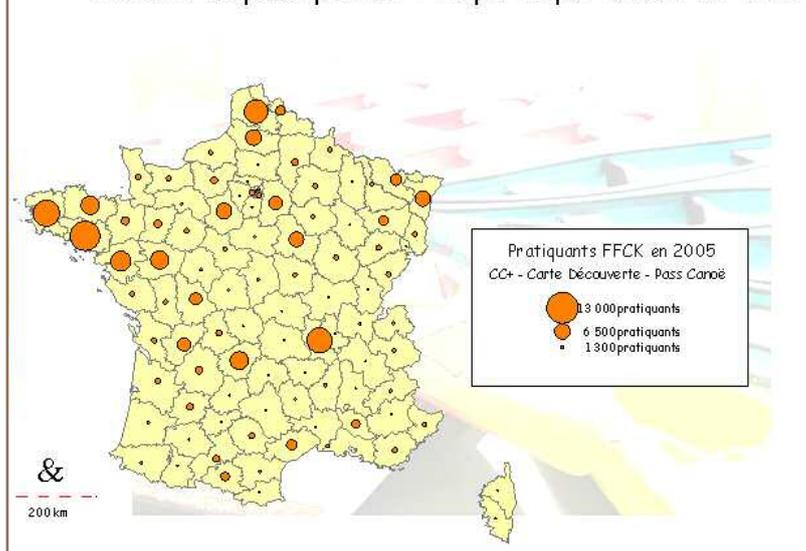
- 1 la rédaction des règles applicables aux équipements et aux aménagements nécessaires au bon déroulement des activités sur les sites naturels et artificiels ;

- 2 l'élaboration d'outils de diagnostic territorial afin d'établir des schémas de développement cohérents et d'aider les comités départementaux à établir leur PDRN et à devenir de réels acteurs de la mise en place des PDESI dès lors que la portée économique, sociale et environnementale du développement des pratiques du CKDA aura été démontrée à l'aide d'études de marché pertinentes ;
- 3 la déclinaison CK de l'agenda 21.

● Une "ouverture" nécessaire

Suite à la modification de leurs statuts, les fédérations délégataires sont en mutation. Ainsi, la FFCK, initia-

Nombre de pratiquants FFCK par département en 2005



Fiche d'identité

FFCK - 87, quai de la Marne
94344 JOINVILLE LE PONT Cedex
Tél. 01 45 11 08 50 / Fax 01 48 86 13 25
Courriel fck@ffcanoe.asso.fr
Site Internet www.ffcanoe.asso.fr

Association déclarée le 8 décembre 1931

- 1 agréée par le MJSVA le 10 mars 1953
- 2 agréée par le MEDD le 23 septembre 1983

Nombre de structures membres

- 1 709 clubs affiliés
- 2 70 membres agréés
- 3 aucun membre conventionné

Nombre de titres délivrés en 2005

- 1 31 786 licences annuelles (25% de femmes et 35% de moins de 16 ans)
- 2 242 243 titres temporaires

Résultats sportifs dans les quatre disciplines reconnues de haut niveau (descente - slalom - course en ligne - kayak polo) dont deux disciplines olympiques (slalom - course en ligne) :

- 1 3ème nation du CK en général au calcul de l'indice PO
- 2 1ère nation du CK Slalom

Activités du CK et des disciplines associées

- 1 disciplines de **compétition** : slalom, descente, freestyle, course en ligne-marathon, kayak-polo, mэрathon, wave-ski, sur les supports suivants : canoë, kayak, surf-ski, embarcations gonflables (raft...), flotteur de nage en eau vive, dragon boat, pirogue polynésienne (va'a) ;

- 2 disciplines **non compétitives** : activités se pratiquant avec un flotteur de nage en eau vive ou une embarcation propulsée à la pagaie, en eau calme, en mer et en eau vive (balade, randonnée, expédition ou raid).

C'est dans le cadre du processus de rénovation des certifications, engagé depuis plusieurs années par le ministère, qu'une concertation et un travail de réflexion sur la création d'un BP lié à l'encadrement des **activités de randonnées en milieu terrestre** sont menés. Initié dans une première phase par des fédérations sportives, le groupe de travail, coordonné par le bureau des métiers, des diplômés et de la réglementation (B1) de la DVAEF s'est rapidement élargi à la participation des syndicats professionnels, de l'UCPA, du ministère délégué au Tourisme, du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme en Milieu Rural. **La mise en place début 2006 d'un Comité de Pilotage a valorisé et concrétisé les travaux de ce groupe.** Plusieurs actions du Pôle Ressources National Sports de Nature ont pu contribuer au recueil des données nécessaires à l'écriture de la note d'opportunité pour ce BP : une enquête sur les éducateurs déclarés en sports de nature, les travaux du groupe ressources emploi formation (GREF) et le séminaire emploi formation, ainsi que la rédaction de trois notes de cadrage (randonnée, course d'orientation, cyclisme) par des groupes techniques représentatifs.

Le Pôle a été chargé de rédiger un projet de note d'opportunité à la DVAEF dans des délais permettant à cette dernière de le présenter sous sa responsabilité à la CPC de juin 2006, après modifications éventuelles et validation de sa part.

Le Pôle a été chargé de rédiger un projet de note d'opportunité à la DVAEF dans des délais permettant à cette dernière de le présenter sous sa responsabilité à la CPC de juin 2006, après modifications éventuelles et validation de sa part.

Des constats

Une France des pratiques d'itinérance coupée de l'offre d'encadrement : on constate très peu de professionnels dans la moitié ouest/nord-ouest, alors que **60% des activités de randonnée se font en zone rurale ou littorale.**

Des **emplois très composites** : 20% en temps plein, 20% en temps partiel, 60% en saisonnier,

Des emplois liés à des activités complémentaires (location, accueil) et à l'aménagement et à la gestion des espaces et itinéraires de pratique (valorisation, entretien, communication) ou à la promotion territoriale.

Un **champ d'activité concurrentiel** au contour réglementaire peu défini, bordé par d'autres diplômes (DEUG STAPS, Technicien d'Accueil Touristique, BTS GPN, guide de pays,...

Des objectifs

Réduire les inadéquations actuelles entre la demande d'activité et l'offre d'encadrement :

- en répondant aux besoins liés à l'activité de 18 millions de randonneurs ;
- en renforçant le taux d'encadrement d'activités cyclistes plus diversifiées ;
- en accompagnant le développement d'une meilleure offre de services sur les "espaces d'orientation".

Respecter et intégrer les certifications actuelles sans déstabiliser les métiers existants notamment celui d'accompagnateur en moyenne montagne..

Répondre à la demande des territoires et à la nécessité de compétences variées pour des parcours de formation individualisés, en associant ainsi des savoirs faire relatifs :

- à l'animation, l'accueil, l'encadrement ;
- aux capacités d'orientation ;
- à la découverte patrimoniale des espaces ;
- à l'aménagement et la promotion territoriale.

ritoriale.

Construire une meilleure employabilité à l'année en organisant la professionnalisation sur des activités complémentaires dans le temps (dominante encadrement en haute saison, valorisation des espaces et itinéraires en basse saison).

Articuler les cursus :

- avec d'autres formations existantes dans la filière JSVA (BP, BE, CQP, CS existants ou à venir) ;
- et/ou avec des compétences transversales supplémentaires liées notamment à la valorisation et à l'interprétation de patrimoines naturels ou culturels.

En conclusion

Ce sont bien les "observables", constatés dans la réalité des emplois actuels qui doivent guider la mise en œuvre de ce brevet professionnel et conduire nécessairement :

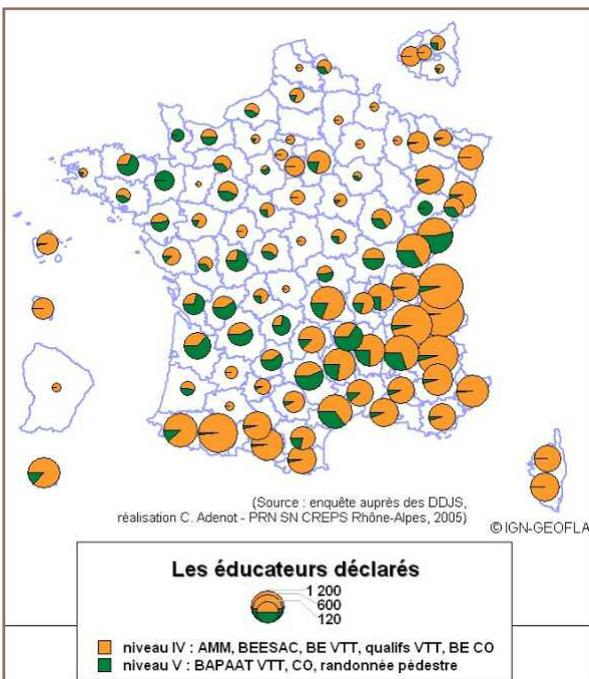
- à une certaine polyvalence sportive d'accompagnement ;

- à une connaissance vécue du territoire, et la capacité à le mettre en valeur ;
- à la construction de savoirs faire sur l'aménagement, la gestion, la promotion des espaces et itinéraires relatifs aux sports de nature.

On induira ainsi une salubre oscillation entre des tâches ou métiers complémentaires favorisant de fait la qualité et l'intégration des professionnels sur les territoires sportifs et touristiques.

Ces éléments doivent susciter une veille attentive sur :

- la durée et le contenu des formations dans lesquelles "diversité et complémentarité" ne doivent pas devenir "compilation et suppléantisme" ;
- la réelle répartition de l'offre de formation dans l'ensemble du territoire français est seule garante de l'adéquation à des besoins variés des territoires et d'un bon accompagnement des professionnels ;
- le maintien des situations d'emploi déjà assurées ;
- le développement d'une réelle pluriactivité ;
- les perspectives de création de niche d'emplois locaux liés aux besoins du tourisme sportif, du développement associatif, de l'accompagnement éducatif.



4 VU SUR LE NET

Véhicules à moteur dans les espaces naturels

Un dossier précis et pratique sur la réglementation et la gestion de la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels.

📞 contact : www.ecologie.gouv.fr

Accueil du public en forêt

Elaboration d'une stratégie d'accueil durable du public en forêt domaniale des Trois Pignons / Héliène Perier - Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, 2005 (Stage de fin d'études FIF ; INRA - Office national des forêts - Fontainebleau) - Cette étude vise à présenter une méthode de gestion de l'accueil du public en site naturel et expose les différentes étapes méthodologiques. L'intérêt méthodologique de ce document dépasse le cadre géographique de la zone d'expérimentation choisie. Rapport et annexes disponibles en PDF.

📞 www.engref.fr/Publicationsenligne.htm

5 RENDEZ-VOUS

Colloques, rencontres

Journée européenne des Voies Vertes

Date au choix pour chaque site

📞 www.aevv-egwa.org

5è regroupement des référents régionaux sports de nature

3 au 6 avril 2006 - ENVAN - Quiberon

📞 www.sportsdenature.gouv.fr